



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Budget primitif 2018

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2018 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent. Toutefois, pour en faciliter la lisibilité, l'intégralité des dépenses de fonctionnement y a été inscrite, à l'exception des dépenses de personnel et des subventions à la Caisse des écoles et au Centre Communal d'Action Sociale pour lesquelles un complément de crédits sera inscrit au Budget Supplémentaire après la reprise du résultat de 2017.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des deux exercices précédents, les efforts consentis par l'équipe municipale et l'ensemble des services permettent de dégager de nouvelles marges de manœuvre, permettant **une augmentation de la capacité d'investissement (+6.4%)**, tout en poursuivant le **désendettement** de la Ville, **sans augmentation des taux d'imposition**.

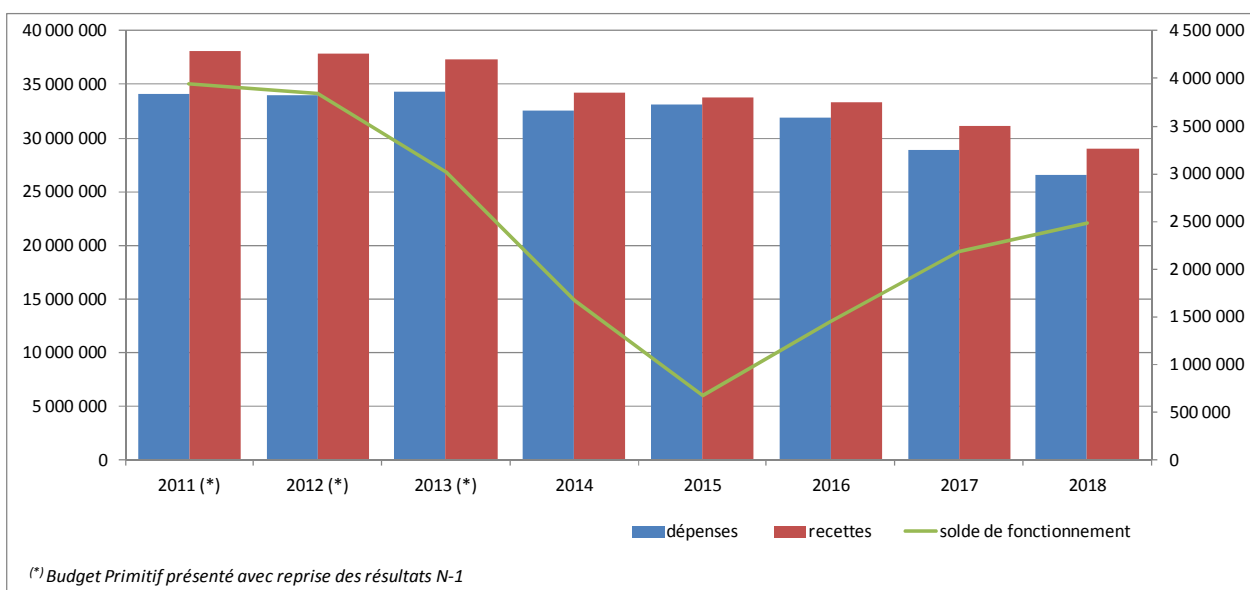
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 29 058 608 € en 2018, contre 31 103 728 € en 2017.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 26 572 206 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 2 486 402 €.



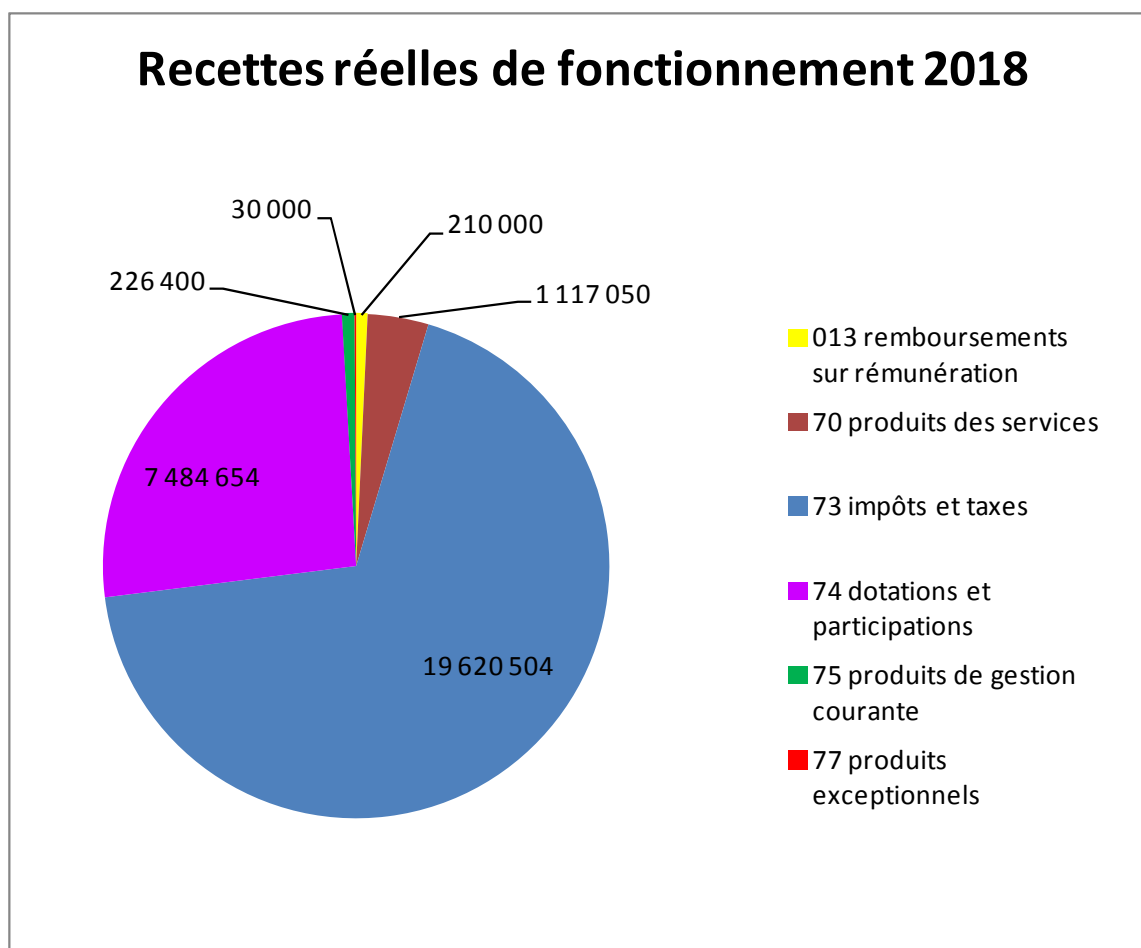
1/ Les recettes de fonctionnement

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
002 résultat de fonctionnement reporté			
013 remboursements sur rémunération	206 000,00	231 000,00	210 000,00
70 produits des services	1 342 100,00	1 306 050,00	1 117 050,00
73 impôts et taxes	22 963 500,00	21 175 504,00	19 620 504,00
74 dotations et participations	8 199 458,00	7 736 774,00	7 484 654,00
75 produits de gestion courante	173 000,00	219 400,00	226 400,00
76 produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 produits exceptionnels	80 000,00	65 000,00	30 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
total recettes réelles	32 964 058,00	30 733 728,00	28 688 608,00
recettes d'ordre	370 000,00	370 000,00	370 000,00
total recettes de fonctionnement	33 334 058,00	31 103 728,00	29 058 608,00

Compte tenu du vote du Budget Primitif 2018 sans la reprise du résultat de l'exercice 2017, il convient de comparer les prévisions 2018 dans leur globalité (Budget Primitif + Budget Supplémentaire prévisionnel) au budget 2017 consolidé.

	Crédits votés 2017	BP 2018	BS 2018 (prévisionnel)
002 résultat de fonctionnement reporté	3 493 976,45		2 505 000,00
013 remboursements sur rémunération	231 000,00	210 000,00	
70 produits des services	1 306 050,00	1 117 050,00	
73 impôts et taxes	21 175 504,00	19 620 504,00	
74 dotations et participations	7 795 502,00	7 484 654,00	
75 produits de gestion courante	319 400,00	226 400,00	
76 produits financiers	0,00	0,00	
77 produits exceptionnels	285 000,00	30 000,00	
78 reprises sur amortissements et provisions	2 876 201,00	0,00	
total recettes réelles	37 482 633,45	28 688 608,00	2 505 000,00
recettes d'ordre	370 000,00	370 000,00	
total recettes de fonctionnement	37 852 633,45	29 058 608,00	2 505 000,00

Recettes réelles de fonctionnement 2018



Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2018 affichent un nouveau recul de 6,6 % par rapport à 2017. Cette baisse porte essentiellement sur l'attribution de compensation (chapitre 73) en raison du transfert à la Communauté d'Agglomération du Musée Pierre-Noël et des Médiathèques Victor-Hugo et Jean de La Fontaine.

1.1/ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Les ventes de produits et autres redevances du domaine affichent une forte baisse en 2018 : 14,5 %. Celle-ci est principalement due au nouveau marché de restauration collective dans lequel chaque collectivité acquitte désormais ses factures, alors que jusque 2017, la Ville réglait la totalité des factures et refacturait ensuite au CCAS.

1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe locale 2018 (taxe d'habitation et taxes foncières) est attendu au même niveau que 2017, soit 12 400 000 €. Les modalités d'application de la réforme de la taxe d'habitation (montant concerné et imputation) n'étant pas encore officialisées, la totalité des recettes est provisoirement inscrite au compte 73111.

La principale variation concerne le montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération est estimé à 5 M€, contre 6,5 M€ au budget primitif 2017 (8,6 M€ en 2014). Cette diminution rapide est le reflet de l'intégration de la Ville au sein de l'intercommunalité, avec toujours plus de compétences transférées ou de services mutualisés.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est attendu en baisse de 95 000 € : cette recette a connu une forte volatilité dans sa répartition, malgré une enveloppe globale stable.

A l'inverse, les taxes de mutation ou de publicité foncière sont attendues en hausse de 50 000 €, confirmant la bonne tenue du marché immobilier constatée depuis 2 ans.

1.3/ chapitre 74 – dotations et participations

La baisse de 3,3 % des dotations et participations est imputable en grande partie à la réduction des aides à l'embauche dans le cadre des contrats aidés (emplois jeunes, emplois d'avenir, CUI CAE).

En 2018, les montants des dotations devraient être stables tant pour la dotation de solidarité urbaine (3,139 M€) que pour la dotation forfaitaire (1,869 M€).

Les dotations de compensation d'exonérations fiscales (taxe d'habitation et de taxes foncières) sont prévues quasi stables, les mouvements à la hausse et à la baisse se compensant.

1.4/ chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ces autres produits connaissent peu de variations d'une année sur l'autre, hormis la vente de bois coupé qui fluctue en fonction des besoins du marché.

Ces recettes sont attendues au même niveau que 2018.

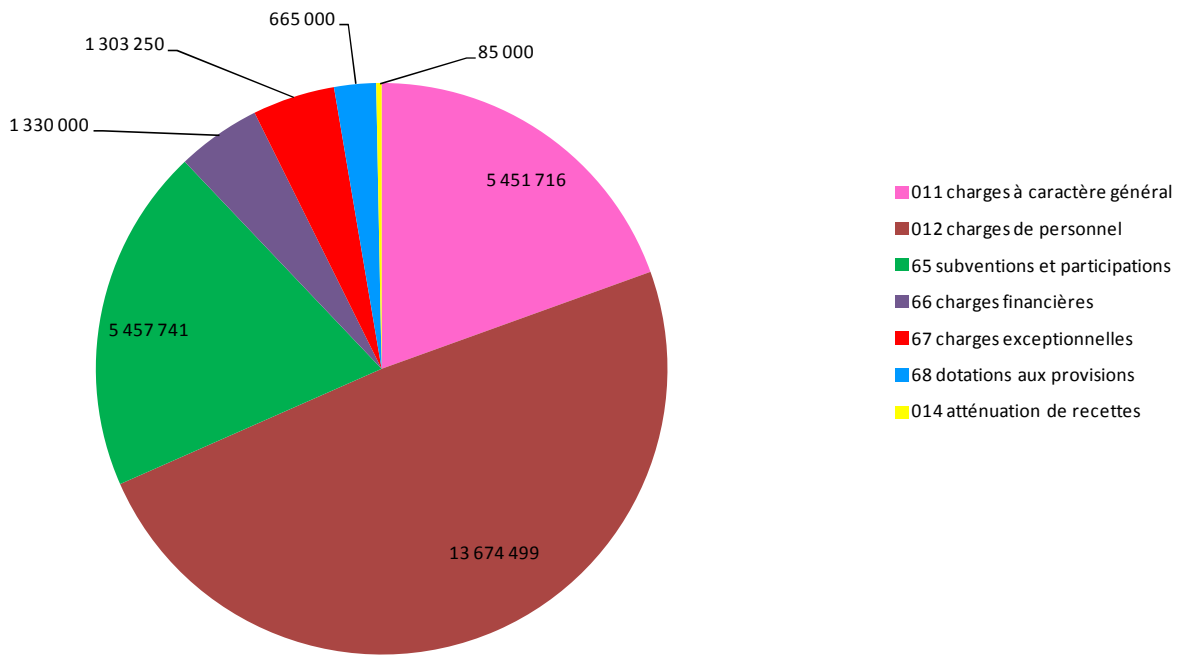
2/ Les dépenses de fonctionnement

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
022 dépenses imprévues			
011 charges à caractère général	8 362 038,00	6 898 794,00	5 451 716,00
012 charges de personnel	14 459 000,00	13 058 000,00	11 990 499,00
65 subventions et participations	5 144 550,00	5 237 350,00	5 136 741,00
66 charges financières	1 465 000,00	1 410 000,00	1 330 000,00
67 charges exceptionnelles	1 157 010,00	1 095 800,00	1 303 250,00
68 dotations aux provisions	15 000,00	15 000,00	165 000,00
014 atténuations de recettes	95 000,00	95 000,00	85 000,00
total dépenses réelles	30 697 598,00	27 809 944,00	25 462 206,00
dépenses d'ordre	1 184 796,00	1 110 000,00	1 110 000,00
total dépenses de fonctionnement	31 882 394,00	28 919 944,00	26 572 206,00

Comme pour les recettes de fonctionnement, et pour en améliorer la lisibilité, les inscriptions budgétaires en dépense de fonctionnement doivent être comparées aux crédits 2017 consolidés.

	Crédits votés 2017	BP 2018	BS 2018 (prévisionnel)
022 dépenses imprévues			
011 charges à caractère général	6 895 557,00	5 451 716,00	
012 charges de personnel	14 872 000,00	11 990 499,00	1 684 000,00
65 subventions et participations	5 381 238,00	5 136 741,00	321 000,00
66 charges financières	3 749 609,83	1 330 000,00	
67 charges exceptionnelles	1 551 227,00	1 303 250,00	
68 dotations aux provisions	1 227 591,17	165 000,00	500 000,00
014 atténuations de recettes	95 000,00	85 000,00	
total dépenses réelles	27 809 944,00	25 462 206,00	2 505 000,00
dépenses d'ordre	1 110 000,00	1 110 000,00	
total dépenses de fonctionnement	28 919 944,00	26 572 206,00	2 505 000,00

Dépenses réelles de fonctionnement 2018

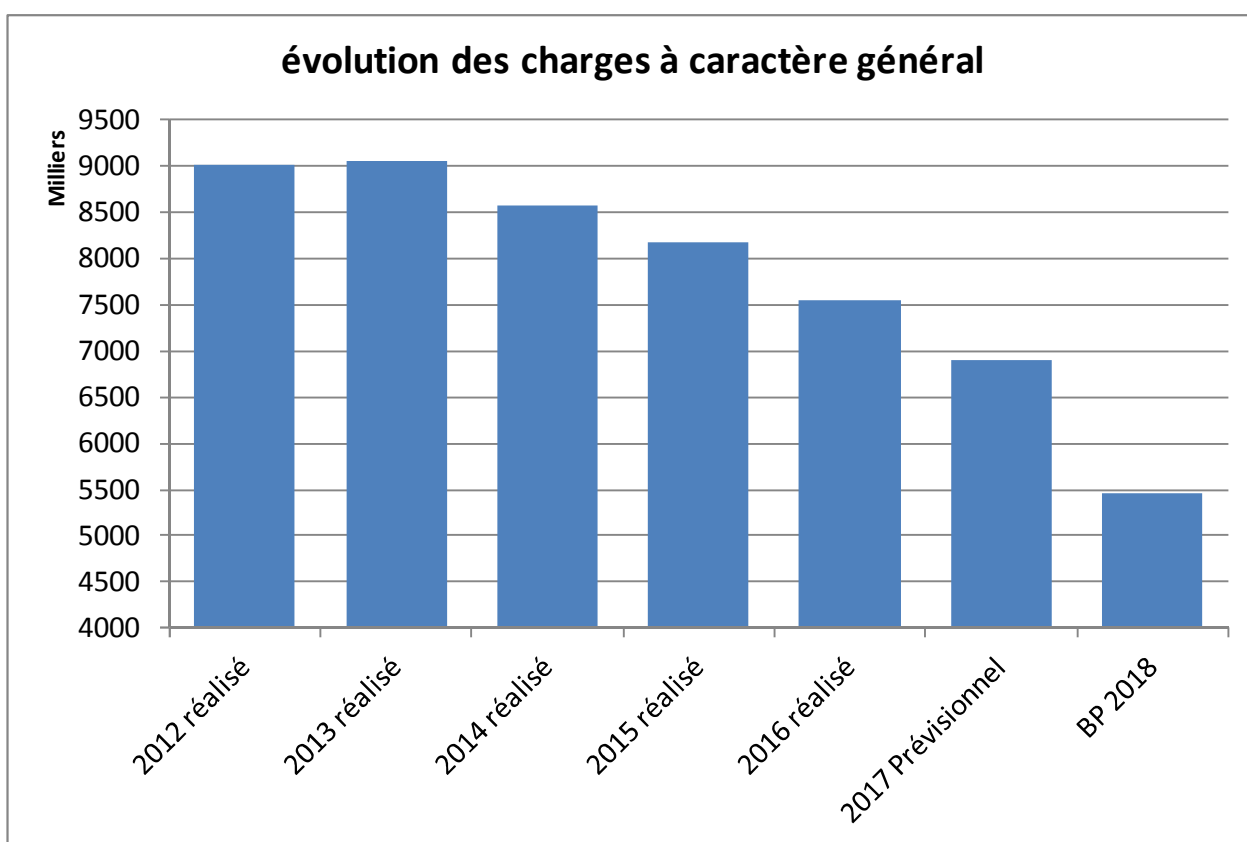


2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

La très forte baisse des crédits inscrits au chapitre des charges à caractère général est due pour partie à la poursuite des efforts de gestion. Le reste de la baisse est la traduction des transferts de services à l'Agglomération.

Ces charges, qui représentent près de 20 % des dépenses réelles de fonctionnement, reculent de 21 %.

Si la restauration collective constituera la principale source d'économie, les efforts porteront sur la plupart des lignes budgétaires de ce chapitre : fluides (eau, électricité, chauffage et carburant), prestations, fournitures, etc...



2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

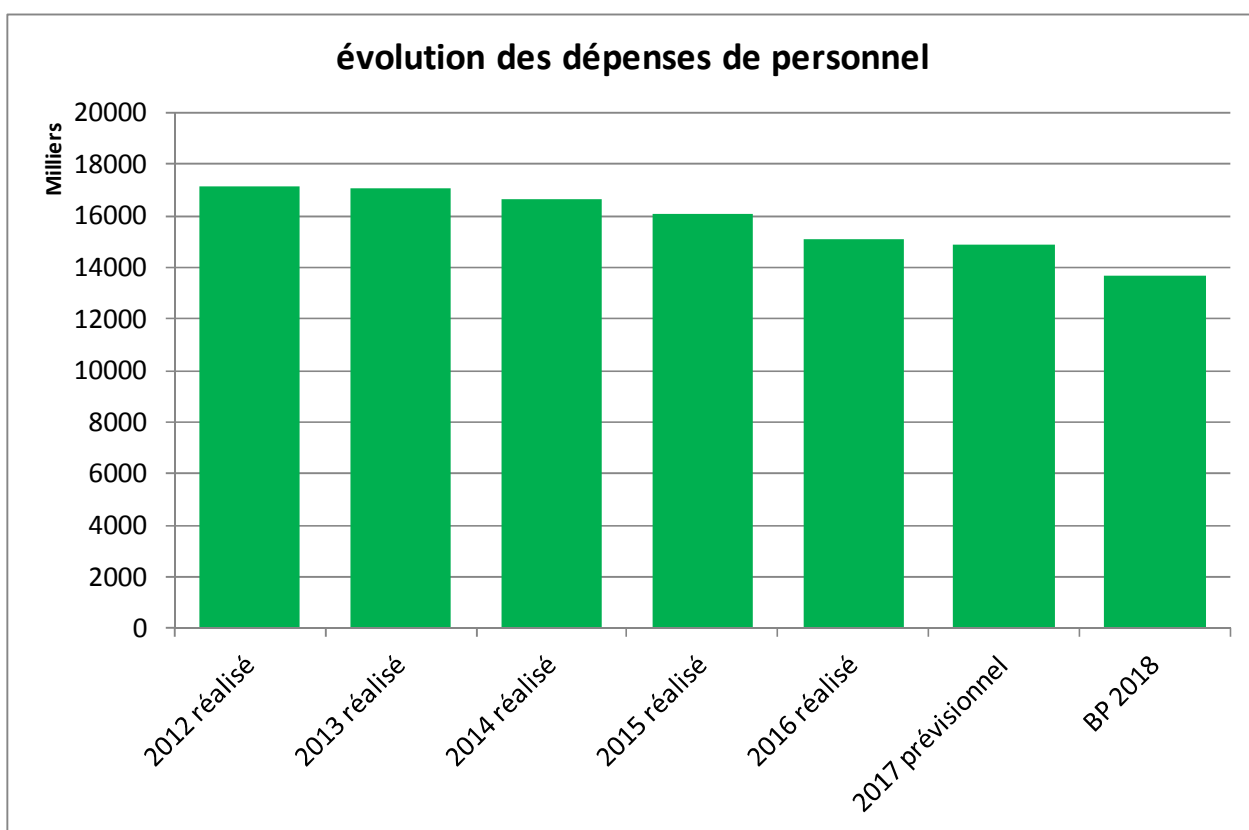
L'objectif de réduction de la masse salariale est maintenu pour 2018.

Pour mémoire, les services suivants ont été mutualisés en 2 ans : le service urbanisme, le bureau d'étude, le service juridique, la direction des ressources humaines, la direction des affaires financières et la direction des systèmes d'information.

En revanche, trois transferts sont programmés au 1^{er} janvier 2018 :

- Le Musée Pierre-Noël et les Médiathèques Victor Hugo et Jean de La Fontaine deviendront des services communautaires,
- le Centre Social Lucie Aubrac sera désormais géré par le CCAS, qui avait déjà repris en 2017 la gestion du Centre Social Germaine Tillion.

L'accent sera mis sur la réorganisation des services et la limitation du remplacement des départs en retraite afin de compenser le glissement vieillesse technicité (GVT) – évolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale – qui entraîne chaque année une augmentation de la masse salariale de près de 2 %.



2.3/ autres chapitres

Le chapitre 65 – subventions et participations – regroupe aussi bien les subventions aux associations culturelles ou sportives, que la participation au financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des écoles privées, et les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles. Ces deux subventions sont ajustées lors du Budget Supplémentaire.

Depuis 2015, il porte également la participation du Budget Principal au budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC) pour le financement du centre aqualudique AquaNova America.

Les chapitres 66, 67 et 68 (charges financières, charges exceptionnelles, provisions) retracent principalement les écritures liées à la gestion de la dette et des charges associées : intérêts d'emprunts et constitutions de provisions.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations, fonds divers et réserves	870 000,00	750 000,00	790 000,00
13 subventions d'équipement	475 000,00	814 300,00	818 400,00
16 emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	2 140 000,00	2 000 000,00
27 autres immobilisations financières			
024 cessions	696 000,00	460 000,00	30 000,00
total recettes réelles	4 041 000,00	4 164 300,00	3 638 400,00
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	1 184 796,00	1 270 000,00	1 270 000,00
total recettes d'investissement	5 225 796,00	5 434 300,00	4 908 400,00

Au chapitre 10, le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit à hauteur de 620 k€ et la taxe d'aménagement pour 170 k€.

Les recettes inscrites au chapitre 13 correspondent aux subventions attendues au titre de la Dotation Politique de la Ville pour les travaux menés dans les quartiers prioritaires (écoles, voirie, aménagements urbains), du département (opération Cœur de Ville, et dossier voirie) et au titre des amendes de police.

Comme en 2017, 2 millions d'emprunts nouveaux sont inscrits au chapitre 16 pour compléter le financement des investissements prévus par ce Budget 2018. Cependant, le remboursement en capital prévu s'élevant à 2,650 M€ (compte 1641), le désendettement net réalisé en 2018 sera de 650 k€ pour le budget principal. Pour mémoire, le remboursement en capital tous budgets confondus s'élève à 3,788 M€ pour un désendettement global prévisionnel de 1,788 M€.

Aucune cession importante n'est prévue en 2018, raison pour laquelle les crédits inscrits au chapitre 024 sont en très nette baisse : 30 000 € contre 460 000 € programmés en 2017.

2/ Les dépenses d'investissement

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
001 solde d'investissement reporté			
10 dotations et subventions	209 000,00	209 000,00	0,00
13 subventions d'équipement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16 remboursement capital des emprunts	2 328 000,00	2 868 400,00	2 699 728,00
20 immobilisations incorporelles	261 262,00	138 750,00	284 200,00
21 immobilisations corporelles	3 499 198,00	3 861 934,00	3 870 874,00
23 travaux en cours			
26 participations et créances rattachées			
total dépenses réelles	6 307 460,00	7 088 084,00	6 864 802,00
dépenses d'ordre	370 000,00	530 000,00	530 000,00
total dépenses d'investissement	6 677 460,00	7 618 084,00	7 394 802,00

Le montant de l'enveloppe allouée aux travaux et équipements en 2018 s'élève à 4,15 M€, soit une progression de 3,8 % par rapport à 2017. Cette progression est réalisée sans augmentation des impôts locaux, dans un contexte de désengagement de l'Etat, tout en poursuivant le désendettement de la Ville, ce qui confirme le redressement des finances locales débuté en 2014 par la nouvelle municipalité.

Ce budget d'investissement acte la montée en puissance du « plan voirie », avec 1,5 millions d'euros dédiés en 2018. La construction du skate parc, le plan de modernisation et de développement de la vidéoprotection et les investissements liés au cadre de vie complètent le volet « aménagement urbain ».

Ce budget fait également la part belle aux investissements consacrés à la modernisation des services publics mis à disposition des Déodatens.

Enfin, une attention particulière est apportée aux investissements permettant des économies de fonctionnement à moyen terme (Eclairage Public, économies d'énergie, économies sur les prestations ou les locations).

Parmi les principaux investissements prévus figurent :

Voies et réseaux

- Voirie : 1 500 000 €
- Eclairage public (CREM) : 270 000 €

Cadre de vie

- Aménagement du skate-park : 450 000 €
- Aménagements urbains : 150 000 €
- Entretien des aires de jeu : 90 000 €

- Entretien des fontaines : 50 000 €

Sécurité

- Vidéo-protection : 140 000 €
- Véhicule de police et armement : 23 800 €

Bâtiments

- Aménagement et rénovations des écoles : 300 000 €
- Entretien du patrimoine bâti : 300 000 €
- Amélioration de la performance énergétique des équipements sportifs : 107 000 €
- Etude Pôle Gare : 100 000 €

Moyens et équipements :

- Matériels et véhicules techniques : 150 000 €
- Postes et serveurs informatiques : 75 000 €
- Aménagement de postes / prévention des risques pour les agents : 15 000 €
- Matériels son et lumière pour l'espace Georges Sadoul et la Nef : 35 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Ville	29 058 608 €	7 394 802 €	36 453 410 €	81,38%
Eau	421 000 €	411 000 €	832 000 €	1,86%
Assainissement	644 000 €	633 000 €	1 277 000 €	2,85%
Forêts	261 300 €	71 000 €	332 300 €	0,74%
Régie de Spectacle	435 000 €	- €	435 000 €	0,97%
BIC - ANA	3 032 664 €	534 440 €	3 567 104 €	7,96%
ORU	283 000 €	378 600 €	661 600 €	1,48%
Assainissement non collectif	3 500 €	- €	3 500 €	0,01%
Parking	182 000 €	55 898 €	237 898 €	0,53%
Locations Commerciales	573 700 €	96 000 €	669 700 €	1,50%
Zones Aménagement Concerté	224 020 €	100 010 €	324 030 €	0,72%
	35 118 792 €	9 674 750 €	44 793 542 €	100%
		Budget Principal + budget BIC		89,34%
		Budgets eau + assainissement		4,71%

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes de ces deux budgets ont été revues en fonction des nouveaux tarifs appliqués depuis le 1^{er} septembre 2017, et notamment de la surtaxe reversée par le délégataire à la Ville pour financer les investissements à venir.

LE BUDGET FORETS

Ce budget est construit dans la continuité de celui de 2017 afin de poursuivre la politique de travaux dans la forêt communale, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les dépenses consenties dans ce budget se traduisent par une meilleure valorisation du patrimoine forestier et contribuent à assurer des ressources futures à la Ville.

LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES

Ce budget retrace l'activité de La NEF et de l'Espace Georges Sadoul ainsi que, depuis 2016, les manifestations culturelles de « l'été en grand ».

L'enveloppe budgétaire est stable.

LE BUDGET DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

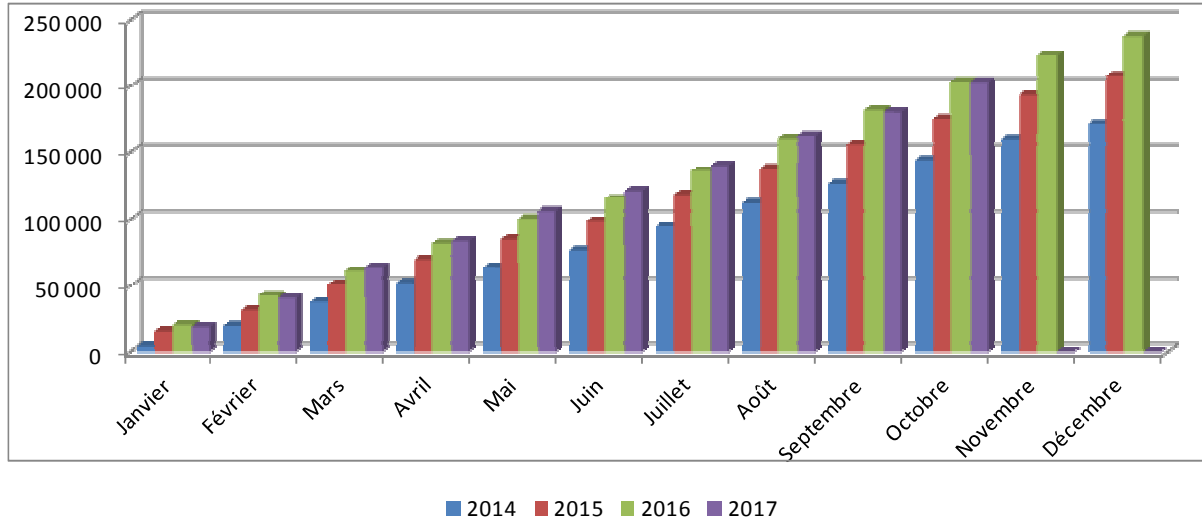
Ce budget retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

Le tableau ci-dessous reprend les principales dépenses et recettes, en lien avec le contrat de partenariat public-privé d'une part, et avec l'intercommunalité d'autre part :

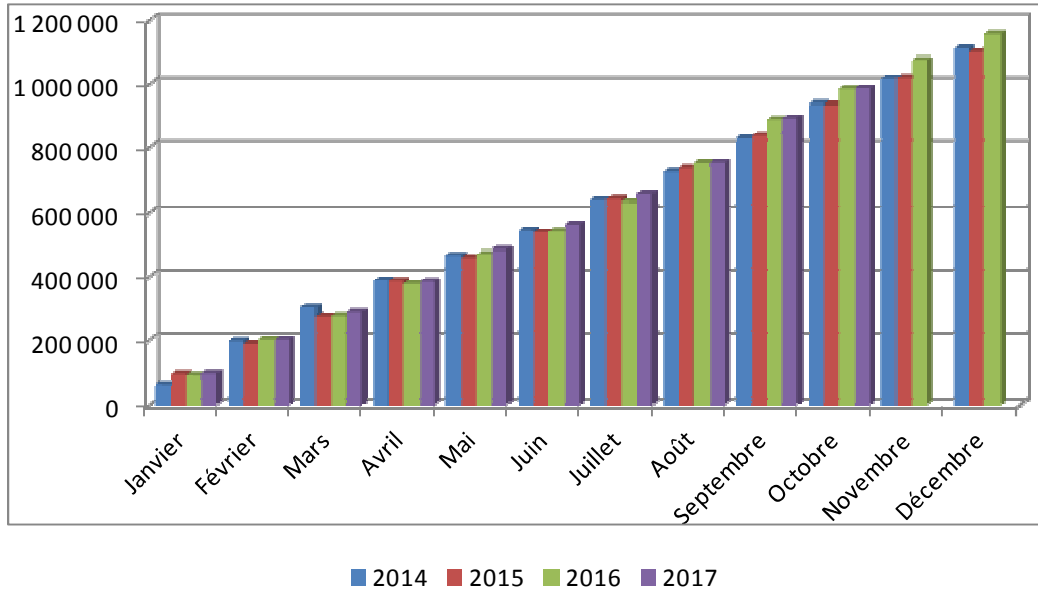
Dépenses prévisionnelles 2018	Montant HT	Recettes prévisionnelles 2018	Montant HT
Loyer L1 – investissement et financement	827 762	Recettes d'exploitation (base de référence)	964 113
Loyer L2 – gros entretien renouvellement	49 399	Recettes d'exploitation (excédent)	100 000
Loyer L3 – entretien, maintenance et élec.	273 856		
Loyer L4 – exploitation	1 219 089		
Loyer L5 – frais de gestion	72 077		
Loyer L6 – impôts et taxes	45 831		
Sous-total loyers	2 488 014	Sous-total recettes d'exploitation	1 064 113
Eau et chauffage	260 000	Participation de la CASDDV (*)	699 870
Emprunt	88 000	Participation de la Ville	1 266 241
Taxes	11 500		
Autres Charges	659 590		
Sous-total autres charges	1 019 090		
Intéressement du partenaire privé	60 000	Autres recettes	536 880
Total	3 567 104	Total	3 567 104

() Participation au titre du service public (écoles et associations) initial : 496 714 € ; participation au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CA : 139 045 € ; participation au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 64 111 €.*

AQUA NOVA AMERICA fréquentation cumulée



AQUA NOVA AMERICA cumul recettes TTC reversées



LES AUTRES BUDGETS ANNEXES (opération de renouvellement urbain, assainissement non collectif, parking du marché, locations commerciales et zones d'aménagement concerté) ne connaissent pas d'évolution significative.